

Intitulé de l'action : Réduire l'exposition au radon dans les bâtiments recevant du public et mieux évaluer le risque

Sous-action : -

Réf. PNSE : 17

Priorité : 1 2

Programmes nationaux ou régionaux associés :

Elaboration du programme d'actions

Correspondant au sein de l'« équipe projet » :

DRASS
DRIRE
DRTEFP

Responsables de la mise en œuvre de l'action : DRASS, ASN

Participant(s) : DRASS, ASN (division de Nantes), DDASS, DRE, DDE, CETE Ouest

Enjeux et Objectifs

Le radon, gaz radioactif d'origine naturelle constitue le deuxième facteur de risque de cancer du poumon derrière le tabac. Des campagnes de mesures ont été lancées afin d'estimer la distribution des niveaux de radon à l'intérieur des locaux sur l'ensemble du territoire national. La région Pays de la Loire, bien que classée non prioritaire au niveau national, est partiellement concernée dans chacun des départements.

La réduction de l'exposition des populations au radon dans les bâtiments recevant du public repose sur 3 axes majeurs :

- L'élaboration d'une synthèse régionale, basée sur les résultats des campagnes de mesures dans les départements, afin de mieux évaluer le risque,
- L'information et la sensibilisation en direction du grand public afin de réduire les conduites à risques, des professionnels du bâtiment afin que la ventilation et l'étanchéité soient mieux pris en compte lors de la conception ou de la réhabilitation des bâtiments,
- La réalisation du contrôle de la mise en conformité des établissements concernés (au sens de l'arrêté du 22 juillet 2004 : établissements d'enseignements (y compris internat), établissements sanitaires et sociaux (avec capacité d'hébergement), établissements thermaux et établissements pénitentiaires).

Méthodologie

Acteur(s)	Echéance	Actions	Commentaires
DRE / DDE / CETE Ouest DRASS / DDASS	30/11/2005	Sur la base des résultats des campagnes de mesures dans les départements, élaborer une synthèse régionale et la transmettre à l'ASN (informer le BRGM)	Rapport régional transmis à l'ASN division de Nantes, DDASS, DRE, CETE le 30/11/05
DRASS, ASN division de Nantes, DRE, DDASS, DRE, CETE Ouest	Documents et réunions avant 31/12/2008	Mener des actions de communication en vue d'informer - les élus, - les professionnels du bâtiment - le grand public (conduites à risque et bonnes pratiques – mesures du radon)	- Réunion en avril et mai 2007 associant les professionnels du bâtiment en Mayenne pour les 5 départements, en lien avec les CAPEB. - Mise à jour des pages Internet (site DRASS-DDASS) - Préparation du dépliant et affiches pour le public
DDASS	31/12/2008	Contrôler la mise en conformité des établissements concernés	Appui technique de la DRASS/DRE/CETE dans les départements (10 écoles de Vendée en 2007 et 10 écoles en Maine et Loire en 2008)

Autres acteurs impliqués : Chambres des métiers, CAPEB, FFB

Actions d'information et de sensibilisation associées :

Elaboration de documents d'information et de sensibilisation du public, des élus et des professionnels sur les risques sanitaires liés au radon et sur la nouvelle réglementation

Moyens humains et budgétaires associés :

8 000 euros pour les actions d'information et de sensibilisation du public et des partenaires.

Particularités territoriales

Loire-Atlantique	Présence de zones géologiques favorables à l'exhalaison de radon
Maine-et-Loire	Présence de zones géologiques favorables à l'exhalaison de radon
Mayenne	Présence de zones géologiques favorables à l'exhalaison de radon
Sarthe	Présence de zones géologiques favorables à l'exhalaison de radon
Vendée	Présence de zones géologiques favorables à l'exhalaison de radon

Indicateurs

Indicateur	Etat initial (31/12/2004)	Objectif	Etat d'avancement au 31/12/2007
État des lieux réalisés dans les 5 départements	2 rapports/5	Octobre 2005 : 1 rapport / département	1 rapport présenté en CDH par département
Mise à jour du zonage (groupe national ASN)		1 ^{er} semestre 2009 : zonage prioritaire dans les 5 départements	Réunion du groupe national en janvier 2007
Editions de supports d'information pour le public		Automne 2008 : - diffusion - dossier de presse	Mise à jour des pages radon sur le site DDASS-DRASS Conception des dépliants et affiches
Sensibilisation des professionnels du bâtiment		Déc. 07 : 1 regroupement des professionnels par département Diffusion à tous les adhérents CAPEB et FFB d'un article sur le radon	Réunions associant les professionnels du bâtiment des 5 départements : avril - mai 07
Pourcentage d'établissements concernés mis en conformité (<400 Bq/m ³)	21 %	100 % fin 2008	42,5 %

Observations

Les investigations menées sont basées sur le volontariat des propriétaires et gestionnaires des établissements, après les campagnes d'informations des DDASS et DDE.

Le rapport régional transmis à l'ASN a pour objectif de présenter la situation régionale en demandant de statuer par arrêté ministériel sur le zonage au sein de chaque département ; dans chaque zone, le contrôle des établissements concernés deviendra obligatoire. Le zonage est en cours d'élaboration selon une méthodologie nationale élaborée par l'IRSN.